

Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le : 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-29



## DÉLIBÉRATION

### APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Convocation des délégués par Monsieur le Président le 22 novembre 2023.

Le cinq décembre deux mille vingt-trois à quatorze heures, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Madame Stéphanie THIEYRE.

Collectivité	Délégués	Présent	Absent	Excusé	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Stéphanie THIEYRE	X			
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART	X			
	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE	X			
	Madame Nathalie PITROU			X	

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 5 sur un total de 6.  
Le quorum est donc atteint.

Le total des voix est de 5.

- Vote pour : 5 (Madame Jeanne BÉCART, Madame Laurence BOULARAN, Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Madame Stéphanie THIEYRE)
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Comité syndical adopte ce qui suit.

Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le : 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-29



## DÉLIBÉRATION

### APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE 2023

#### LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-1, L5721-1 et suivants,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L522-7 et L522-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet des Yvelines n°78-2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie », dans leur version issue de l'arrêté du Préfet des Yvelines du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu la délibération n° SYA-2023-CS-07 du Comité syndical de Seine et Yvelines Archéologie, en date du 26 juin 2023 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n° SYA-2023-CS-13 du Comité syndical de Seine et Yvelines Archéologie, en date du 03 juillet 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- SEINE ET YVELINES ARCHEOLOGIE – 2<sup>e</sup>, avenue de Luncé 78180 – Montigny-le-Bretonneux
- SIRET : 200 098 671 000 15

Transmission en préfecture le : 15 DEC. 2023

Affichage le : 21 DEC. 2023

SYA-2023-CS-29

**ARTICLE UNIQUE :** Approuve pour le budget principal la décision modificative pour l'exercice 2023 du Syndicat, voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses aux chiffres ci-après :

Nature	Section	CdR programme	Code chapitre	Budget Primitif	Budget après Décision Modificative	Crédits ajustés
Dépense	Fonctionnement	SYA - RH	012	394 186 €	379 186 €	- 15 000 €
Dépense	Fonctionnement	SYA - RH	65	13 194 €	28 194 €	15 000 €
				407 380 €	407 380 €	- €

Le Président de  
Seine et Yvelines Archéologie  
Signature numérique de  
Grégoire DE LA RONCIÈRE  
Date : 2023.12.07 15:13:14  
+01'00"  
Grégoire DE LA RONCIÈRE